

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2025 - 18 h 00 - convocation du 13 février 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-008

SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEILLOISE ARC EN CIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention à l'association Teilloise Arc En Ciel d'un montant de 250 €.  
Cette association propose des activités diverses et variées comme le tricot, la couture. Elle organise des sorties pour les familles qui n'ont pas accès aux vacances, elle apporte son aide pour les dossiers administratifs et à la scolarité des enfants du CP à la terminale. Des bénévoles Meyssois interviennent pour l'aide aux devoirs et participent à une chorale qui se déplace dans les EPHAD du secteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'OCTROYER** une subvention de 250 € à l'association Arc En Ciel de Le Teil.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - DENIS  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - ROCHETTE - ROUX - MONTCHAUD- REYMONDON  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mme CODATO à Mme DENIS - M. ROUX à M. CUER  
M. MONTEHAUD à M. ROCHETTE

**Secrétaire de Séance** : Mme DENIS

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents :    | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 15 |
| Votes POUR :                    | 15 |
| Votes CONTRE :                  |    |
| Abstentions :                   |    |

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

  
Eric CUER



